

Des services à domicile réservés aux plus fortunés

20 février 2015



En 2011, 13 % des ménages ont employé du personnel à domicile au cours des deux derniers mois, selon une étude du ministère du Travail [1]. Jusqu'aux 70 % les moins fortunés, moins de 10 % des ménages sont concernés. Pour les 10 % les plus pauvres, la proportion n'est que de 6,9 %. Si 17,7 % des cadres supérieurs emploient du personnel à domicile, ce n'est le cas que de 2 % des employés ou des ouvriers, qui représentent près de la moitié des actifs.

Et encore, ces données mélangent des familles qui font appel à une heure de ménage occasionnelle, et d'autres qui en utilisent plusieurs par jour et régulièrement. De plus, les formes d'aide à domicile sont hétérogènes : du ménage ou du soutien scolaire pour les cadres supérieurs financés par des réductions d'impôts, à l'aide aux personnes âgées dépendantes démunies, qui peut être prise en charge par les conseils généraux.

Si l'on restreint le champ aux ménages avec enfants, les écarts sont encore plus grands. La moitié de ceux dont les revenus s'élevaient à 5 000 euros ou plus (10 % des ménages) étaient employeurs réguliers de personnel à domicile en 2005 [2]. Jusqu'à 3 000 euros mensuels (62 % des ménages concernés), le taux était inférieur ou égal à 3 %.

«Les inégalités en termes de bénéfices de la dépense fiscale pour le recours à un salarié à domicile demeurent très élevées, et supérieures à celles des revenus», indique le ministère. Au total, les 10 % les plus aisés bénéficient de 60 % des avantages fiscaux alors que les 20 % les plus pauvres n'en profitent pas et seulement 4 % vont aux moins favorisés (entre les 20 et 50 %).

Source : ministère du Travail, d'après Insee - Données 2011 - © Centre d'observation de la société

GRAPHIQUE

Source : ministère du Travail, d'après Insee - Données 2011 - © Centre d'observation de la société

GRAPHIQUE

Les 10 % des ménages les plus aisés reçoivent 60 % de la masse de l'avantage fiscal. Les 20 % les plus démunis ne perçoivent rien.

Source : ministère des Affaires sociales - Données 2011 - © Centre d'observation de la société



GRAPHIQUE

Pour en savoir plus :

« Les services à la personne : qui y recourt ? Et à quel coût ? », Dares Analyses n°63, août 2014.

Article publié à l'origine sur le site du [Centre d'observation de la société](#).

Photo / © Billionsphoto.com

[1] « Les services à la personne : qui y recourt ? Et à quel coût ? », Dares Analyses n°63, août 2014.

[2] Les données du ministère du Travail sont anciennes, mais ont sans doute peu varié depuis.

Les 10 % des ménages les plus aisés reçoivent 60 % de la masse de l'avantage fiscal. Les 20 % les plus démunis ne perçoivent rien.

Source : ministère des Affaires sociales - Données 2011 - © Centre d'observation de la société

GRAPHIQUE

- **Selon l'âge**

Source : ministère du Travail, d'après Insee - Données 2011

GRAPHIQUE

